Section 1 Identification.

Nom du produit :

Démarrage de secours NOCO® Boost X 2500A

Code du produit :

GBX75

Autres moyens d'identification :	Non disponibles.
Utilisation recommandée :	Batterie de démarrage de secours au lithium-ion rechargeable
Tension nominale :	14,8V
Puissance nominale :	5000mAh
Watt/heure (énergie électrique) :	74Wh
Contenu de lithium :	6,00g/batterie - 1 Batterie
Fabricant :	The NOCO Company 30339 Diamond Parkway Glenwillow, OH 44139 USA
E-mail :	support@no.co
Téléphone d'urgence Numéro de l'entreprise :	(800) 633-8253 (US/CA) PERS (801) 317-0899 (International)
Information telephone:	(800) 456-6626 Mon-Fri 8:00am to 5:00pm MST

Section 2 Identification des dangers.

Classification : Notation HMIS : Santé : 0 Feu : 0 Réactivité HMIS : 0

Ce produit est un « article » qui est une batterie scellée et, en tant que tel, il est exempté des exigences de la norme de communication des dangers et ne nécessite pas de FDS à moins qu'il ne soit rompu. Le produit n'est pas considéré comme dangereux tel qu'il est fabriqué. La batterie lithium-ion scellée n'est pas dangereuse dans le cadre d'une utilisation normale. Ne pas démonter, écraser, chauffer à plus de 60 °C (140 °F) ou incinérer. Lire le manuel de l'utilisateur avant l'utilisation.

Les produits chimiques sont contenus dans une enceinte scellée. Le risque d'exposition n'existe que si le produit est maltraité, mal utilisé, soumis à une déformation sous pression extrême, à un environnement à haute température, à une surcharge, à un court-circuit externe ou désassemblé, ce qui compromet le boîtier. Dans ce cas, il existe un risque d'exposition aux électrolytes. Le contact avec les composants internes peut provoquer des irritations ou des brûlures graves. Cela peut être irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Les matériaux des électrodes ne sont dangereux que s'ils sont libérés par un endommagement mécanique de la cellule ou s'ils sont exposés au feu.

Section 3 Composition/information sur les ingrédients.

Nom chimique	Formule moléculaire	Numéro CAS	% de concentration
Nickelate de lithium	$LiNiO_2$	12031-65-1	15,45
Oxyde de lithium et de cobalt	$LiCoO_2$	12190-79-3	19,25
Oxyde de lithium-maganèse	$LiMn_2O_4$	12057-17-9	4,30
Polyfluorure de vinylidène (PVDF)	$(C_2H_2F_2)n$	24937-79-9	1,33
Aluminium	Al	7429-90-5	12,35
Graphite	CH_4	7782-42-5	13,70
Caoutchouc styrène-butadiène (SBR)	$C_{12}H_{14}$	9003-55-8	0,85
Carboxyméthylcellulose	$C_8H_{16}O_8$	9000-11-7	0,70
Cuivre	Cu	7440-50-8	13,45
Nickel	Ni	7440-02-0	4,80
Hexafluorophosphate de lithium	$LiPF_6$	21324-40-3	11,42
Polyéthylène	$(C_2H_4)n$	9002-88-4	1,90
Nylon	C_2ClF_3	24937-16-4	0,50

Section 4 Premiers soins.

Conseil général : Les premiers soins ne sont applicables qu'en cas de rupture de la cellule. La rupture de la cellule ne peut se produire que si le produit est mal utilisé, soumis à des abus mécaniques, thermiques ou électriques au point de compromettre le boîtier. Le contact avec les composants internes peut provoquer des sensibilisations cutanées allergiques (éruptions) et irriter les yeux, le nez, la gorge et le système respiratoire. Le cobalt et ses composés sont considérés comme des cancérogènes possibles pour l'homme.

Ingestion : L'ingestion du contenu de la batterie si celle-ci est compromise en raison d'une utilisation incorrecte ou endommagée peut provoquer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'intestin. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs ou de fumées libérées par la chaleur, les dommages ou une utilisation incorrecte peut provoquer une irritation des voies respiratoires. En cas d'irritation du nez ou de la gorge, s'éloigner de la source d'exposition et respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact direct avec les produits chimiques contenus dans la batterie, rincer l'oeil concerné à l'eau claire pendant au moins 15 minutes; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Section 4 Premiers soins.

Exposition de la peau : Le contact avec les matériaux internes de la batterie peut provoquer des brûlures et une irritation de la peau. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Nettoyer soigneusement la ou les zones affectéesavec de l'eau et du savon doux et, si nécessaire, avec un nettoyant pour la peau sans eau. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

Une exposition à une chaleur excessive peut provoquer une fuite de l'électrolyte liquide.

Moyen d'extinction : Utiliser de la mousse, de la poudre sèche ou du sable sec, du CO2 selon le cas. ATTENTION : L'utilisation d'eau pulvérisée pour lutter contre un incendie de batterie peut s'avérer inefficace.

Dangers spécifiques : En cas d'incendie, les piles peuvent éclater et libérer des produits de décomposition dangereux. Cela pourrait entraîner la libération de matériaux inflammables ou corrosifs.

Produit de combustion dangereux : CO, CO2, oxydes métalliques, fumées irritantes.

Équipements de protection et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection résistant au feu et un appareil respiratoire approprié. Il est recommandé de porter des vêtements résistants au feu et aux gaz toxiques. Retirer le conteneur de l'espace ouvert dès que possible. Se placer au vent du feu avant de l'éteindre.

Section 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Si le composant de la batterie est libéré, éloigner le personnel de la zone jusqu'à ce que les fumées se dissipent. Assurer une ventilation maximale pour évacuer les gaz dangereux. Il est préférable de quitter la zone et de jeter le boîtier une fois que les piles ont refroidi et que les vapeurs se sont dissipées. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Méthodes de confinement : Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela ne présente aucun danger.

Méthode d'élimination des déchets : Recueillir toutes les matières libérées dans un récipient doublé de plastique. Éliminer conformément à la législation et aux règles locales (voir section 13). Les substances lessivées peuvent être absorbées par la terre et, par la suite, par l'eau.

Section 7 Manipulation et entreposage.

Précautions à prendre lors de la manipulation et de l'entreposage : Toujours respecter les avertissements figurant dans le manuel d'utilisation du produit et dans les manuels des appareils sur lesquels le produit sera utilisé. N'utiliser que les types de piles recommandés. Tenir le produit hors de portée des enfants. Le produit doit être protégé contre toute utilisation et tout accès non autorisés. Ne pas manipuler avec des objets métalliques. Ne pas démonter, écraser ou brûler le produit. Veiller à une bonne ventilation lors de l'utilisation.

Entreposage : Entreposer le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. Il est recommandé de recharger la batterie périodiquement si le produit est entreposé pendant une longue période (plus de 3 mois). Ne pas entreposer ou utiliser le produit à proximité d'un feu ou d'un appareil de chauffage, et éviter de l'exposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer avec des matériaux oxydants et acides. Ne pas immerger dans l'eau.

Section 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Ventilation : Utiliser le produit dans un endroit suffisamment ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

Protection respiratoire : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. En cas de rupture de la batterie, utiliser un appareil respiratoire autonome à masque complet.

Gants de protection : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Utiliser des gants en caoutchouc si vous manipulez une batterie qui fuit ou qui s'est rompue.

Protection des yeux : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes à écrans latéraux si vous manipulez une batterie qui fuit ou qui s'est rompue.

Protection de la peau : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Utiliser un tablier en caoutchouc si vous manipulez une batterie qui fuit ou qui s'est rompue.

Autre équipement de protection : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire et fumer pas pendant l'utilisation de ce produit.

Section 9 Données physiques et chimiques.

État physique : Solide

Forme : Prismatique

Odeur : Sans odeur

Solubilité : Insoluble dans l'eau

Auto-inflammable : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Section 10 Données de stabilité et de réactivité.

Stabilité :	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
Incompatibilité :	Éviter le contact avec les acides forts, les agents corrosifs et oxydants.
Possibilité de réactions dangereuses :	Chauffée à plus de 100 °C, il y a risque de rupture. Grâce à une conception sécurisée spéciale, la rupture implique une libération contrôlée de la pression sans inflammation.
Décomposition dangereuse Produits :	En cas d'incendie, les matériaux des électrodes peuvent former des oxydes de cobalt cancérigènes.

Section 11 Informations toxicologiques.

Les matériaux de la batterie de ce produit étant scellés, le risque d'exposition aux composants de la batterie est négligeable. Cependant, un usage technique ou électrique abusif du produit, y compris le démontage, l'écrasement, l'exposition à la chaleur ou au feu, l'entreposage inapproprié ou tout autre abus au point de compromettre le boîtier, peut provoquer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Toxicité aiguë :	Aucune information disponible.
Toxicité subaiguë et chronique :	Aucune information disponible.
Données d'irritation :	Les matériaux internes de la batterie peuvent provoquer une irritation des yeux et de la peau.
Sensibilisation :	Le liquide contenu dans la batterie peut provoquer une sensibilisation chez certaines personnes.
Caractère mutagène :	Aucune information disponible.
Cancérogénicité :	Le cobalt et ses composés sont considérés comme des cancérogènes possibles pour l'homme.

Section 12 Infomations écologiques.

Classe de danger pour l'eau 1 (auto-évaluation) :	Légèrement dangereux pour l'eau.
Persistance et dégradabilité :	Aucune information disponible.
Bioaccumulation :	Aucune information disponible.
Autres effets indésirables :	Aucune information disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination.

Méthodes d'élimination : Ce produit doit être complètement déchargé avant d'être éliminé. La batterie contient des matériaux recyclables. Il est fortement conseillé de la recycler. Se référer aux réglementations nationales ou locales avant toute manipulation. L'élimination du produit doit être effectuée par des entreprises d'élimination professionnelles agréées, connaissant les réglementations nationales ou locales en matière de traitement et de transport des déchets dangereux.

Ce produit a été classé comme déchet dangereux par l'État. Codes des États appliqués: CA 141, WA WT01.

Section 14 informations de transport.

Lorsqu'il est transporté dans son emballage d'origine, ce produit est conforme à toutes les réglementations applicables en matière d'expédition telles que prescrites par l'industrie et les normes juridiques, notamment les recommandations de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses, la 60e édition de l'IATA DGR (en vigueur en 2019), l'instruction d'emballage 965 de la section IB et les exigences du ministère américain des transports (US DOT).

Le produit présenté dans cette fiche de données de sécurité est inférieur à 100 Wh. Il a été prouvé que les piles et les batteries satisfont aux prescriptions de chaque épreuve applicable du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, partie III, sous-section 38,3. L'emballage d'origine a subi avec succès le test de chute de 1,2 m.

L'expédition par voie aérienne est déconseillée à moins que la personne qui prépare ou propose le produit pour l'expédition par voie aérienne n'ait reçu des instructions et une formation adéquates. La formation doit porter sur la réglementation du ministère des transports relative aux matières dangereuses (49CFR, parties 171-180), les instructions techniques de l'ICAO, la réglementation de l'IATA relative aux marchandises dangereuses et le code IMDG de l'Organisation maritime internationale.

Numéro ONU : UN3480

Nom d'expédition approprié : Batterie lithium-ion

Transports aériens (IATA) : Section IB PI 965
Classe de danger 9

Transports maritimes (OMI-IMDG) : Disposition spéciale 188
Classe de danger Pas de restriction
Groupe d'emballage Non réglementé
Les marchandises ne sont pas limitées au code IMDG de l'OMI (Amend 38-2016).

Route européenne (ADR) : Conforme à la disposition spéciale 188 du Règlement ADR/IMDG et peut être transporté en tant que « Exempté ».

Routes étasuniennes (DOT) : Conforme à la disposition spéciale 188 du Règlement ADR/IMDG et peut être transporté en tant que « Exempté ».

Section 15 Informations réglementaires.

Numéro CAS	USA TSCA	EU EINECS	Canada DSL/NDSL	AU AICS
12031-65-1	Inscrit	Non insrit	Non insrit	Non insrit
12190-79-3	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
12057-17-9	Inscrit	Non insrit	Non insrit	Non insrit
24937-79-9	Inscrit	Non insrit	Listé DSL	Inscrit
7429-90-5	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
7782-42-5	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
9003-55-8	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
9000-11-7	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
7440-50-8	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
7440-02-0	Inscrit	Inscrit	Listé DSL	Inscrit
21324-40-3	Inscrit	Inscrit	Listé NDSL	Inscrit
9002-88-4	Inscrit	Non insrit	Listé DSL	Inscrit
24937-16-4	Non insrit	Inscrit	Non insrit	Inscrit

Section 16 Autres informations.

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes, en l'état actuel des connaissances et de la législation en vigueur, à la date de préparation du document. Cette fiche de données de sécurité fournit des conseils sur la santé, la sécurité, l'environnement et les aspects liés au transport du produit pour les utilisateurs ayant une formation professionnelle.

Étant donné que ces informations peuvent être appliquées hors de notre contrôle et nous être inconnues, **aucune garantie, explicite ou implicite n'est accordée** et ce document ne constitue pas une garantie de performance technique ou de convenance à des applications particulières. L'acheteur a la responsabilité de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, provinciales et locales.

Préparé le : 2 mars 2021

Révisé le : 21 juin 2023